



Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt



f.s.u. 31



## APPEL DE LA CGT, FO, FSU et Solidaires

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013 **qui supprimerait le CDI, imposerait la flexibilité (allongement de la durée du travail et/ou diminution des salaires...donc remise en cause des 35h), faciliterait les licenciements pour les patrons, limiterait les recours aux prud'hommes, etc....** ( Voir tract Cgt N° 152 du 19 février 2013).

Cet accord refusé par une majorité d'organisations syndicales organise une plus

grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, la CGT, FO, FSU et Solidaires, décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les organisations syndicales Cgt, FO, FSU et Solidaires appellent leurs organisations territoriales et professionnelles à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible au travers de la manifestation et des arrêts de travail le :

**Mardi 5 mars à Toulouse**  
**10h30 – Jeanne D'Arc**

*Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.*

**La CGT Tisséo appellent tous les traminots à remplir leur intention de grève**

**( motif : préavis CGT déposé le 27 février 2013) pour participer massivement à la manifestation**

Cet accord ne doit pas être retranscrit tel quel dans la loi et le gouvernement ne peut pas imposer un tel recul social pour les salariés de notre pays. Faisons nous entendre et descendons manifester dans la rue pour défendre nos droits, comme en 2006 pour le retrait du CPE. Attention, à Tisséo, nous ne sommes pas au dessus des lois...  
(Plus d'infos sur le site CGT [www.cgt-tu-toulouse.fr](http://www.cgt-tu-toulouse.fr) )

## La CGT 1ère organisation à la RDT 31.

Bravo et félicitations à nos collègues de la Régie départementale (Interurbain d'Atlanta) pour leur victoire aux élections professionnelles.

Bravo et félicitations aux salariés de la RDT qui ont par leur vote reconnu les militants CGT à travers le syndicalisme qu'ils portent et défendent au quotidien.

Et pour une victoire, c'est une belle victoire puisque une majorité écrasante récompense tous

les efforts fournis depuis 4 ans par toute l'équipe CGT de la RDT31.

Avec 47,22% des voix obtenues en Comité d'Entreprise et 41,66% en délégué du Personnel, la CGT devient le syndicat majoritaire de l'entreprise.

Fort de ces résultats, les élus CGT continuerons de travailler pour défendre les intérêts des salariés.

Prochain rendez vous : le 5 mars 2013 pour rejeter l'accord scélérat sur la soi disant « Sécurité de l'emploi »: TOUS à la MANIFESTATION !

## NAO 2013 et la dépêche du midi

C'est avec étonnement que la CGT a lu un certain article dans la presse sur le positionnement d'un syndicat par rapport aux NAO.

Alors que l'intersyndicale n'a pas décidé de communiquer ses intentions à la presse et n'a pas encore décidé des propositions de dates aux Traminots pour d'éventuelles grèves, un syndicat s'exprime déjà en brandissant le spectre de la peur!..

De plus les négociations 2013 ne font que commencer et si grève il doit y avoir, celle-ci devra se dérouler dans le cadre des NAO 2013 à partir des propositions de l'intersyndicale, **et pas dans six mois où dans un an...?**

Ensuite, indiquer à l'entreprise que si elle ne répond pas aux revendications en février 2013 elle aura à faire face à des arrêts de travail en 2014 ou 2015, est d'un ridicule navrant.

**Pour la Cgt ( et pour l'intersyndicale normalement) ce n'est pas le calendrier politique (les municipales en l'occurrence) ni l'aboutissement d'un projet ( La ligne Garonne ou Envol) qui rythment l'engagement revendicatif.**

**De même, pour la CGT ce sont bien les Traminots, et eux seuls qui décident en toute indépendance de la nature et du moment de leur mobilisation à partir d'un cahier revendicatif et des propositions de l'intersyndicale...**

Il est dommageable que certains confondent engagement syndical et campagne publicitaire...

## NON A LA POLEMIQUE et aux bruits de couloirs...

Le rôle d'un syndicat est de défendre les droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs de tout salariés, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

**Ce n'est qu'un rappel de l'article 1 des Statuts de la CGT.**

Lorsque des militants CGT défendent un salarié ou des salariés devant les directions d'entreprise, ce n'est que cet article 1 qui les motive et rien d'autre.

**Nos militants s'interdisent d'être juge à la place de l'accusateur (le patron) !**

Et quand un salarié a commis l'irréparable, et quand bien même avec les arguments les plus judicieux, la direction et les cadres de l'entreprise n'hésitent pas à prononcer le licenciement de l'agent concerné...Tout le monde l'aura compris !

Pour ceux qui préfèrent raconter des ragots et travestir la vérité ne serait-il pas plus judicieux, en tant que vrai syndicaliste, de se réjouir de toutes les victoires pour le monde du travail, plutôt que de salir le syndicalisme CGT, et enfin, mettre cette « énergie syndicale » pour améliorer les conditions de travail et les salaires par exemple ?

Par contre, libres à ceux qui veulent écouter ces balivernes et s'enrichir des cancanes de concierges!

**La CGT garde le cap pour défendre tous les salariés.**

**Et dans la période actuelle, les voyous ne sont pas les syndicats qui défendent les salariés mais plutôt ceux qui les exploitent et les licencient.**

**En France, les salariés l'ont compris et reconnu en plaçant la CGT comme la 1ère organisation syndicale.**